permettez-moi d'ajouter, Monsieur le ministre, il faut aussi qu'on nous rassure. Si j'ai démontré que nous ne sommes pas menaçants, les tendances qui se manifestent et les faits qui se produisent démontrent que nous sommes menacés. Il adviendra de ces menaces ce qu'il plaira à Dieu de permettre; nous sommes prêts à tout; mais, ce que je puis prédire sans être prophète, c'est que tout ce qui se fera contre la religion tournera au plus grand détriment des intérêts politiques que l'on croit servir. »

Le citoyen Gambetta, est toujours très malmené par la presse ultra-radicale. On lit, ce matin, dans la *Tribune*.

« On le voit davantage à chaque manifestation de son éloquence; M. Gambetta, est à la fois aristocrate et jacobin.

» Comme aristocrate, ce fils d'un honnête épicier de Cahors, n'aime pas le peuple et n'éprouve aucune compassion personnelle pour ses souffrances.

» Il n'est jamais à court de belles phrases au service des indigents, des proscrits, des déportés, des prisonniers politiques ; ces phrases là s'élaborent dans un cabinet confortable et sortent toutes bouillantes du cerveau en présence de spectateurs qui ôtent leurs gants pour applaudir.

» Mais, l'aspect de la misère lui répugne; il s'écarte instinctivement des vieillards qui grelottent, des mères en haillons qui n'ont plus de lait dans les mamelles, des vaincus de la bataille de la vie, qui meurent lentement de faim, parcequ'une société mal organisée leur refuse du travail.

» Ce sentiment, devenu de plus en plus évident avec les années, a rapproché insensiblement M. Gambetta, des chefs des classes dirigeantes. »

On m'écrit de Versailles, que le maréchal et les ministres se préoccupent beaucoup des difficultés qui peuvent surgir pendant les débats parlementaires qui doivent commencer vendredi prochain. Les incidents qui peuvent se produire, soit dans la Chambre des députés, soit entre les deux chambres, sont de nature à susciter une crise dont les conséquences seraient assez graves.

Le gouvernement et les divers groupes parlementaires veulent en finir cette semaine, avec la question d'amnistie.

Dans une des prochaines séances, M. le ministre des affaires étrangères doit monter à la tribune et exposer en quelques mots, la politique que le gouvernement français a suivie jusqu'ici, à propos de la question d'Orient, et celle qu'il entend suivre à l'avenir.

On se préoccupe au Sénat, de la question du choix des candidats pour remplacer MM. Wolowski et Letellier-Valazé, sénateurs inamovibles, décédés.

Parmi les noms mis en avant se trouvent ceux de MM. le général baron de Chabaud-La-Tour, réclamé par le centre droit; Chesnelong, appuyé par la droite, le général Borel, Claude Bernard, l'amiral Jourréguiberry, Emile Lenoël.

Les bureaux de la gauche sénatoriale ont eu, après la séance publique, une première conférence pour examiner les chances des différents candidats.

Le bruit s'est répandu à Versailles, que M. Roy de Loulay, sénateur de la Charente-Inférieure et M. Barni, député de la Somme, étaient gravement indisposés.

Un théâtre qui, à Paris, a bien du bonheur c'est le théâtre des Folies Dramatiques. Après, les merveilleux succès de *La fille de Mme Angot* et du *Petit Faust*, l'habile directeur de ce théâtre vient d'obtenir encore un grand triomphe avec la pièce de *Jeanne, Jeannette et Jeanneton*. Tous les journaux rendent hommage à l'intérêt et à l'esprit du libretto et surtout, au talent du compositeur, M. Lacôme, qui s'est élevé bien au-dessus du genre de l'opérette. Plusieurs morceaux sont bissés, chaque soir, et deviendront bientôt très populaires. Cette pièce est jouée et chantée avec beaucoup d'entrain et de charme par Mmes Prelly, Stuart, Gelabert et par M. Vois. Tous les provinciaux et les étrangers qui arriveront à Paris, ne manqueront pas d'aller entendre *Jeanne, Jeannette et Jeanneton*.

On m'écrit du palais de la Bourse :

« Ce n'est plus de l'animation dont la Bourse a fait preuve aujourd'hui, mais on est forcé de reconnaître par les différentes secousses qui s'y sont produites, qu'elle s'est trouvée battue par les aquillons les plus violents, déchaînés de tous les points cardinaux par les besoins de la spéculation.

» Baisse à Londres, sur les consolidés ainsi que sur nos fonds d'Etat.

» Nos recettes générales ont acheté pour 17 mille francs de rentes 3 0/0 et pour 43 mille francs de rentes 5 0/0.

» La réponse des primes s'est traitée pour le 3 0/0 à 69.30 et pour le 5 0/0 à 105.10, c'est faible, mais la lutte a été si violente entre acheteurs et vendeurs qu'on accepte cette situation sans murmurer par trop, d'autant plus que pour peser sur le marché, on parlait de complications nouvelles et des plus graves survenues dans la question d'Orient, nouvelles qui, du reste, personne ne pouvant préciser, ont permis aux cours de regagner en clôture, beaucoup de leur terrain perdu.

» Au milieu de tant d'alternatives de hausse et de baisse aussi accentuées, on a peine à s'expliquer dans le public, la baisse à Londres et la hausse sur notre place.

» Cette situation a cependant une raison d'être : la liquidation étant terminée à Londres, on peut s'y abandonner aux éventualités de spéculation et de politique, tandis que sur notre place les besoins de la liquidation priment provisoirement toute éventualité. »

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

EXPOSITION DE PHILADELPHIE

RAPPORT DES OUVRIERS ELBEUVIENS

(*Suite*)

Nous avons soumis l'idée de ces expositions permanentes des tissus elbeuviens au représentant de la grande maison John Wanamaker et Co, 818 et 820, Chesnut Street, à Philadelphie, dont la spécialité est la vente des tissus de laine haute-nouveauté; il y a applaudi chaleureusement et nous a dit que sa maison serait la première à profiter de cette innovation.

« Lorsqu'on veut nous acheter un beau vêtement, a ajouté le directeur de l'établissement, c'est presque toujours de l'Elbeuf qu'on nous demande; nous offrons alors les plus belles marchandises de notre magasin. Ces marchandises nous sont expédiées par des maisons de Paris. »

Nous avons désiré voir ces étoffes et nous devons dire que nous n'en avons reconnu aucune comme appartenant à notre industrie. Nous n'avons pas la prétention de connaître tout ce que fait notre place, mais nos tissus ont un caractère et un cachet particuliers auxquels on ne peut se tromper et que nous n'avons point constaté dans ce qui nous a été présenté.

Le nom d'Elbeuf jouit aux Etats-Unis d'une réputation que le commerce exploite; il suffira de citer le fait suivant pour en donner une idée. Un ancien voyageur d'une grande maison de draperie de Paris, habitant actuellement Chicago, que nous avons rencontré devant les vitrines de l'exposition lainière, nous a déclaré avoir vu chez un négociant de l'Illinois, aussi ignare qu'impudent, des *colonnades* ornées d'une étiquette d'un fabricant elbeuvien qui n'existe plus depuis vingt ans peut-être. Au Canada, nous dit-il encore, la majeure partie des draperies qui y sont importées sont vendues sous le nom de tissus d'Elbeuf.

Nous croyons fermement que notre fabrique, surtout si elle réformait ses usages de place, retrouverait dans un temps prochain des débouchés au moins aussi grands aux Etats-Unis que ceux qu'elle y possédait par le passé, et les expositions dans nos consulats, si elles étaient bien comprises des producteurs de notre ville, y contribueraient puissamment. La question de prix n'est que secondaire, car ce seront toujours, quoiqu'il arrive, les classes aisées qui formeront le plus important noyau des consommateurs de nos étoffes.

Partant de là, les genres susceptibles de trouver un débouché sérieux dans l'Union sont seulement nos genres hautes-nouveautés et intermédiaires de belle fabrication s'adressant à la population riche et fashionable. Il ne faudrait donc point songer à exporter des tissus communs ou seulement classiques, car ces derniers rencontrant la production américaine, ne sauraient lutter contre elle, étant donnés les frais de transports et les droits de douanes américains qui, on le sait, sont excessifs.

Puisque nous sommes appelés à parler incidemment de nos consulats, nous allons en profiter pour consigner les réflexions que cette institution nous a suggérées. Commençons par dire que nous ne voulons viser ici aucun des représentants de la France au dehors; ceux que nous avons rencontrés aux Etats-Unis peuvent être cités comme modèles de distinction et d'affabilité. Nous voulons croire que nos consuls savent le grec et le latin, que les langues anglaise et allemande leur sont familières, qu'ils remplissent avec ponctualité les devoirs que leur impose leur charge sous le rapport de la police, de l'état-civil, de la marine, de la protection de nos nationaux, etc., mais ce que nous croyons aussi, c'est que, généralement, ils négligent de donner à notre gouvernement, à nos chambres de commerce ou consultaves, des renseignements qui puissent être utilisés pour le développement à l'étranger du commerce de la mère-patrie. Si nous en croyons les on-dit, beaucoup de ces messieurs craindraient de s'abaisser en traitant de questions purement commerciales; leur dignité ne leur permettrait pas cela.

Disons, à leur décharge que, changeant trop fréquemment de résidence, il n'ont point le temps d'étudier les besoins des pays qu'ils habitent. Nous estimons que pour parer à cet inconvénient, les consuls, quel que soit leur grade, devraient être assurés de résider longtemps dans le même pays, afin qu'ils puissent y nouer des relations dont l'industrie française pourrait profiter.

Le lendemain de notre arrivée à New-York, ayant le désir de savoir s'il ne se publiait pas dans cette ville ou ailleurs des journaux ou auvrages ayant rapport à notre industrie, nous nous rendîmes au consulat français afin qu'il voulût bien nous fixer sur leur utilité au point de vue de notre voyage, et, au besoin, nous en indiquer les éditeurs. Le consul étant occupé et aucun des employés présents ne pouvant nous donner ce renseignement, nous dûmes revenir en seconde fois. Le consul nous reçut fort gracieusement et avec toutes les politesses imaginables, mais étant, nous dit-il, arrivé récemment au poste qu'il occupait, il ignorait si les ouvrages en question existaient.

Veut-on un exemple de l'infériorité de notre administration consulaire vis-à-vis des puissances qui sont nos rivales ? Il suffira de citer l'extrait suivant d'un rapport envoyé par le consul de Belgique à ALGER à son gouvernement, afin que celui-ci le communique aux intéressés.

Après avoir parlé des tissus de coton, de lin, de chanvre et de soie, il arrive aux produits lainiers :

« . . En tissus de laine, les produits de Saint-Nicolas (Belgique) sont de plus en plus estimés; on commence à comprendre ici qu'il est plus avantageux d'entretenir des relations directes avec le fabricant que de recourir à l'intermédiaire des maisons de Paris, et cet intermédiaire disparaîtra complétement pour certains articles, le châle tartan, par exemple, le jour où les fabricants de Saint-Nicolas, consentiront à vendre par douzaine, au lieu de 18 par chaîne, dans les hauts prix, et de 25 dans les bas prix. En Algérie, pour faciliter la vente, il faut pouvoir livrer par petites quantités ».

« Si les fabricants belges voulaient admettre sous ce rapport le système pratiqué à Reims, il est probable qu'ils y trouveraient de grands avantages. Au Maroc, ils feraient également des affaires. »

« Nos tartans en pièces se placent aussi avec facilité. nos prix étant inférieurs à ceux de Reims ».

« En flanelles belges de toutes nuances, les blanches exceptées, il y a eu quelques ventes; les prix conviennent ».

« Le drap façon nouveauté de Belgique, croisé genre anglais, peut lutter avec succès contre celui de Mazamet et de Vienne (France) ».

« Il se fait ici une consommation considérable de draps de Perse et de draps zéphirs, venant d'Elbeuf ou d'Allemagne; en drap de Perse, ce sont les belles qualités de 12 à 16 fr. rendues à Alger, de 1 mètre 30 de largeur, qui sont les plus demandées ».

« Nos fabriques de Verviers ne pourraient-elles pas concourir pour cet article ? *Si l'on voulait m'adresser des échantillons avec prix-courants, je pourrais examiner la question.* »

Les termes de ce rapport indiquent qu'il n'est pas isolé et démontrent clairement qu'il fait partie d'une enquête au jour le jour sur les besoins de la région habitée par le consul belge qui, on le voit, ne craint point, lui, de se compromettre en s'occupant en détail des intérêts commerciaux de la nation qui le paie.

(*A suivre*).

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les travaux pour l'alimentation du canal de Roubaix sont enfin terminés. Les machines vont fonctionner sous très peu de jours et on nous fait espérer qu'avant un mois nous verrons les premiers bateaux.

Ainsi se trouvera achevée cette grande entreprise que Vauban jugeait déjà nécessaire et qui a demandé tant de luttes et tant d'efforts, aux administrations qui se sont succédées à Roubiax, depuis plus d'un demi-siècle.

—

Nous recevons, à propos de la récente élection d'un maire, une lettre ne portant ni signature, ni lieu d'origine. Nous croyons pourtant qu'il s'agit d'une commune du canton de Roubaix. Nous prions l'auteur de vouloir bien se faire connaître à nous.

—

Voici comment sont repartis, dans les bureaux du Sénat constitués le 30 octobre, les sénateurs appartenant au département du Nord :

1er bureau : MM. le comte d'Hespel et Mailliet.
2e bureau : M. Kolb-Bernard.
5e bureau : MM. Théry et Wallon.
6e bureau : M. Jules Brame.
7e bureau : MM. Corne, Pajot, Roger (du Nord).
8e bureau : M. de Staplande.
9e bureau : M. Testelin.

Bureaux de la Chambre des députés.

1er bureau : MM. de Marcère, Mention.
2e bureau : MM. Joos, Léon Renard, Des Rotours.
4e bureau : M. Leurent.
5e bureau : M. Legrand (Valenciennes), Massiet, Plichon.
6e bureau : M. Trystram.
7e bureau : MM. Bertrand-Milcent, Georges Brame, Guillemin, Legrand (Lille).
9e bureau : M. Masure.
10 bureau : MM. Desmoutiers, Merlin.
11e bureau : M. Scrépel.

—

Ainsi que nous l'avons annoncé récemment, M. Brissy, l'ancien intendant militaire de la division du Nord, vient de recevoir avis de sa grâce entière. —

—

Un lillois, M. Jules Verdier, vient d'être nommé chef de la musique municipale de Lillers, en remplacement de M. Bouvier démissionnaire.

—

Un contribuable qui a payé ses impôts dans les bureaux du percepteur, ne peut justifier de son payement qu'à la condition de produire une quittance réglementaire, ou un autre titre quelconque, ou l'inscription de la somme versée sur les registres de la perception.

Faute d'administrer l'une de ces preuves, il peut être contraint de repayer ses contributions, lors même qu'il serait établi qu'il les a déjà payées à un individu présent dans les bureaux, mais qui n'était ni le percepteur, ni son fondé de pouvoir.

Ces solutions résultent d'un arrêté rendu, le 21 juillet, par le Conseil d'Etat.

—

Un menuisier d'origine douaisienne a volé, au préjudice de son propriétaire, rue d'Inkermann, une somme d'argent se montant à quatre-vingts francs.

Il a été arrêté immédiatement, son nom est François L..., âgé de 51 ans.

—

Un habitant de la rue de Mouveaux, nommé J. B. P., est entré hier, à l'Hôtel-Dieu. Le pauvre homme est frappé d'aliénation mentale.

—

Les opérations du recensement de la population commenceront à Roubaix, le lundi, 13 novembre.

—

On a arrêté, hier, un belge, âgé de 51 ans, nommé Jean-Baptiste Plaës. Cet homme avait enfreint un arrêté d'expulsion lancé contre lui l'année dernière.

—

Nous avons mentionné, il y a environ trois semaines, une rebellion contre les préposés de douanes de la part des fraudeurs qu'ils mettaient en arrestation. Les récalcitrants ont été arrêtés au nombre de sept, presque sur le champ; le huitième parvenu à s'échapper a été découvert hier, au Pile, où il demeurait.

Une inculpation de voies de fait, injures et violences graves, pèsent sur ces huit individus.

Le drame d'Armentières. — NOUVEAUX DÉTAILS. — Le drame qui s'est accompli à Armentières dans la nuit du dimanche au lundi, continue, comme on pense, à préoccuper exclusivement l'attention de la ville. De plusieurs côtés on relève, on signale des indices qui tendraient à prouver la préméditation du crime. Des faits intimes, aujourd'hui dévoilés, semblent démontrer que l'entente était bien moins complète qu'on ne le croyait dans le ménage X..., et que Mme X..., beaucoup moins âgée que son mari, aurait eu plusieurs fois à se plaindre de lui.

D'autres personnes affirment avoir reçu du fils X... des confidences qui ne laisseraient pas de doute sur la haine sourde que lui portait son père. On remarque aussi que X... a parfaitement su choisir ses victimes, et n'a pas frappé la servante qui cherchait à protéger sa femme, mais seulement cette dernière. Bref, il s'établit une réaction vive contre l'idée première qu'il fallait attribuer à la folie cet épouvantable forfait. L'honorabilité parfaite de la famille X... tout entière avait contribué à propager cette croyance; l'examen des faits l'ébranle profondément.

Il ne sera même plus permis de conserver un doute à cet égard, si l'on ne peut démentir au plus tôt un bruit répandu lundi soir à Armentières, et que nous avons lieu de croire fondé : à l'hôpital, où il avait été transporté, X... aurait eu la force de répondre par écrit au médecin qui l'interrogeait sur le mobile de ses crimes : « pour me venger. »

Contrairement aux informations d'un de nos confrères, X... vivait encore mardi matin. Outre ses blessures à la tête, il s'est aussi tiré une balle dans le côté. Mme X..., frappée de cinq coups de couteau, dont deux extrêmement dangereux, a passé pourtant une nuit beaucoup meilleure qu'on ne pouvait l'espérer. L'état de tous deux reste à peu près désespéré.

P.-S. — Une dépêche d'Armentières nous confirme les aveux de X..., qui déclare avoir voulu se venger. Se venger de quoi ? Nul ne le sait.

Mardi à deux heures de l'après-midi, X... et sa femme vivaient encore. X... est âgé de 68 ans, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur. Mme X... a 44 ans.

M. Massiet du Biest, député du Nord, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille aînée.

—

La rentrée solennelle des Facultés de droit, de lettres, des sciences et de médecine du ressort de l'Académie de Douai, aura lieu le lundi, 16 novembre, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

—

Oblain, l'assassin présumé de Sivry, arrêté mercredi dernier, est très-fort, dit-on, sur le droit. Il est persuadé qu'en sa qualité de Français il ne sera pas extradé et qu'il n'aura pas à rendre compte de son crime en Belgique. Il s'attend à être condamné aux travaux forcés à perpétuité en France où il a plusieurs affaires graves à régler avec la justice.

S'il a été extradé de l'Angleterre, dit-il, c'est en sa qualité d'étranger. Il ajoute que c'est le magistrat anglais, devant lequel il a comparu nombre de fois, qui lui a fait un petit cours de droit d'après lequel il raisonne en ce moment.

Voici quelques renseignements sur la vente des montres dont il a été tant parlé au sujet de la fuite d'Aublin.

Ces renseignements sont donnés comme authentiques et confirmés par l'instruction qui se fait à Gand sous la direction de M. Van Eigeren, juge d'instruction; ils ont leur importance, en ce sens que les faits relevés ont dépisté complètement l'autorité judiciaire, la police et la gendarmerie.

Entre 10 heures et 2 heures de l'après-midi, trois montres ont été offertes, la première, au garde-barrière du pont de Snep; la seconde, à un paysan à 50 mètres du même pont, et la troisième, qui n'a pas été achetée, au juge-de paix d'Everghem, commune située à 7 kilomètres environ au nord de Gand.

Ces montres proviennent d'une fabrique bien connue à Bruxelles. Le fabricant se procure, moyennant 75 centimes, un vieux mouvement qu'il enferme dans une boîte de zinc mélangé de plomb ou de *melchior*. Bien nettoyées, ces montres ont une apparence d'argent.

L'industriel les vend aux colporteurs 6, 7, 8 francs et ceux-ci les revendent, selon la position sociale des acheteurs, de 12 à 25 francs.

Ces colporteurs nomades, après avoir été chassés de Bruxelles et des grandes villes, se sont rabattus sur la campagne : c'est la coïncidence de cette vente de montres avec le bruit de l'évasion d'un *assassin* qui a donné lieu à une erreur dans laquelle ont versé plusieurs journaux.

—

On lit dans un journal de Lille, auquel nous laissons la responsabilité de ses renseignements :

» L'affaire de M. Roussel, ancien greffier de notre tribunal civil, devient fort intéressante.

» On est à peu près certain, aujourd'hui, que ce sont des spéculations aventureuses qui avaient perdu ce malheureux M. Roussel après avoir été greffier à Lille avait acheté une étude de notaire à Tourcoing. Il avait gagné quelque argent et voulut acheter l'étude de Courbevoie. L'emprunt considérable qu'il se vit obligé de faire pour réaliser ce projet fut le point de départ de ses embarras financiers.

» D'après le dire des gens qui le connaissent, M. Roussel était poursuivi par l'idée fixe de faire une grande fortune; dans ce but, il était toujours à l'affut de grosses affaires et négligeait son étude, où on le voyait rarement. Une des combinaisons auxquelles il aimait à se livrer donnera une idée de son genre de spéculation.

» Il fut mis un jour en relation avec un prince prétendant à un trône étranger, et s'engagea à soutenir sa revendication moyennant une somme de quinze cent mille francs et les fonctions de ministre de la justice et des finances (!!) le tout réalisable lorsque le prince serait monté sur le trône. Le prétendant accorda volontiers les deux ministères, mais refusa les quinze cent mille francs. Néanmoins, M. Roussel passa outre, et fit connaître au prince une pythonisse qui lui prédit le plus brillant avenir. Cette femme reçut même, en échange de ses prédictions, un mobilier d'une valeur considérable.

» Le notaire ne faisait mystère à personne de ses idées ambitieuses; à plusieurs de ses amis, il annonçait qu'il avait l'intention de fonder une grande société financière au capital de « deux cents millions » pour l'établissement de Comptoirs de commerce dans toutes les parties du monde.

» Somme toute, ceux qui le fréquentaient le considéraient comme un fou.

» Mme Roussel, ainsi que nous l'avons dit, s'est retirée dans sa famille avec ses trois jeunes enfants; la position de la pauvre femme est, parait-il, fort précaire.

» Détail bizarre :

» M. Roussel occupe à la prison de Mazas une cellule voisine de celle de Dupont, le notaire infidèle d'Arcueil. Vous verrez qu'un guichetier facétieux va donner à cette partie du pénitencier le nom de « Coin des Tabellions ! »

—

Prévisions de Nick pour le mois de novembre :

Pluie et neige au premier quartier de la lune, qui commencera le premier et finira le 8. Froid vif. Glace dans les pays montagneux plus particulièrement dans la région du nord-est de la France. Vent fort sur toutes les côtes de la France et sur les îles Britanniques. Tourmentes au large de l'Océan. Méditerranée agitée. Bourrasques sur les côtes de la mer Noire. Naufrages à redouter sur les côtes d'Angleterre, de France, d'Espegne et de Portugal. Forte houle sur l'Adriatique. — Temps relativement beau du 8 au 16. Air vif. Vent du 10 au 11. — Neige vers le 14, dans la zône de l'Est, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, ainsi que dans la péninsule scandinave.

Vent, pluie ou neige, le 19, plus particulièrement dans les régions nord et nord ouest (Normandie, Manche et Bretagne) et sur le littoral du nord-ouest de l'Océan. — Vent fort, du 22 au 23, sur nos côtes, notamment sur le golfe du Lion. Froid. Méditerranée également agitée dans la partie orientale de son bassin. Relâche dans las ports de la Syrie, de l'Egypte, ainsi que dans ceux des îles de Chypre et de Candie. — Période relativement bonne du 24 au 30. Temps froid et sec. Glace dans la région nord-est. Vent et pluie de courte durée dans la zone de l'ouest et du sud-ouest. Temps rigoureux dans les contrées du Nord, ainsi que sur le littoral de la Baltique et dans la Russie septentrionale et centrale.

Mois venteux, alternativement glacial et beau. Sinistres maritimes fréquents. Hygiène à observer rigoureusement.

—

STEENVOORDE. — Dans la soirée de dimanche, vers onze heures et demie, le hameau du Droogland, commune de Winnezeele, a été le théâtre d'une triste scène.

Quelques jeunes gens qui avaient quitté la place ensemble, regagnaient leur logis tout en plaisantant. Arrivés au Droogland, dit le *Phare*, ils se quittèrent, après quelques mots un peu vifs et quelques horions peu sérieux échangés entre deux d'entre eux, un fils de fermier du voisinage et René Lamoot, ouvrier maréchal-ferrant au service de M. Dequeker, brasseur au Droogland.

Lamoot rentra chez son patron, lui fit part de ce qui venait de se passer et soupa. Une demi-heure après, au moment d'aller se coucher, il dit assez haut : « Ces jeunes gens sont un peu gais, je vais voir si, histoire de faire une farce, ils n'éparpillent pas au milieu du chemin les ustensiles aratoires qui sont devant la forge. »

A peine avait-il ouvert la porte, qu'il reçut sur la tête un coup violent. Le coup, porté au moyen d'une brique par le jeune homme avec lequel il avait eu une courte discussion, une demi-heure avant, et qui était là à le guetter avait fait au-dessus de l'œil droit une large blessure par où le sang sortait en abondance.

On releva le blessé et on le transporta sur son lit dans un état alarmant. Le docteur Petyt, de Watou, qu'on avait fait appeler aussitôt, lui donna les premiers soins.

Le parquet d'Hazebrouck s'est transporté jeudi au Droogland et a ouvert une enquête à la suite de laquelle l'auteur de cette brutale agression a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 octobre. — [illegible] Vanhecke, rue de Mouveaux, 35. — Sophie Desmettre, rue de la Croix, cour Braux, 3. — Stéphanie Naes, rue Turgot, cour Saint-Joseph, 8. — Edouard Vanderbrugghem, au Pile, cour Delplanque, 14. — Désiré et Jules Watteau, jumeaux, au Hutin, [illegible], 11. — Victor Doutreligne, rue de Lille, cour Dillies. — Joséphine Phye, rue Watt, cité Six-Gadenne, 41. — Trina Lefebvre, rue St-Jean, 101. — Octavie Wantiez, rue n° 7, au Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 octobre. — Charles Cuvelier, 20 ans, tisserand, Grande-Rue, cour Lefebvre-Paux, 15. — Marie Coubronne, 19 ans, dévideuse, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 2. — Henriette Jonville, 42 ans, ménagère, rue du Vieil-Abreuvoir, 26. — Désiré Vermeulen, 2 jours, rue des Longues-Haies. — Catherine Prieur, 49 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Suzanne Sjongers, 21 mois, rue de Lannoy, 172.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

	MONNAIE DÉCIMALE C. DM.
Pain de ménage.	
Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . . .	34.00
Pain de deuxième qualité	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . . .	37.50
Pain blanc.	
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la mêmequantité de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	41.00
Pain de fleur dit pain français	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à.	5.25
Les deux pains, à.	10.50
Les quatre pains, à.	21.00
Les huit pains, à.	42.00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 30 octobre 1876.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Les bureaux de **Me S. FLEURY**, agréé, près le Tribunal de Commerce, sont établis rue Winoc-Chocqueel, à Tourcoing.

12268-510

Belgique.

Une catastrophe à Taintegnies !

Lundi matin, la nouvelle d'un épouvantable malheur, triste pendant de la catastrophe de l'hôtel Goldschmidt, à Anvers, a répandu la désolation dans notre commune. Quatre personnes, un ouvrier maçon, sa femme, leur enfant et la sœur de l'ouvrier, ont été trouvés asphyxiés dans leur demeure.

Samedi matin, un grand feu de charbon avait été allumé pour recuire un four nouvellement construit, et hier soir, après avoir mis une nouvelle quantité de charbon, avant d'aller se coucher, l'ouvrier, par suite d'une imprudence qui ne s'explique pas, ferma le registre du four.

Pendant toute la nuit, la fumée s'échappa épaisse et abondante et remplit la maison et la chambre à coucher.

Le matin, un journalier se rendit à la demeure des jeunes époux et ne parvint pas à se faire ouvrir la porte. Alors, soupçonnant le malheur qui venait d'arriver, il brisa un carreau de la fenêtre et pénétra dans la chambre. Quel ne fut pas son effroi à la vue de ces quatre infortunés, qui ne donnaient presque plus aucun signe de vie ! Il appela au secours, et le docteur Henry, venu en toute hâte, prodigua les soins les plus empressés et les plus intelligents aux malheureuses victimes de ce triste accident. Au moment où nous écrivons ces lignes, la femme, son enfant et sa belle-sœur sont hors de danger, et on espère sauver la vie au malheureux mari. Chose étonnante, un chien qui se trouvait dans la chambre ne s'est nullement ressenti de l'asphyxie.

—

UNE DES PLUS RARES ET DES PLUS BELLES PLANTES de tout le domaine horticole est en pleine floraison en ce moment dans les splendides collections de M. Beaucarne, notaire à Eenaeme. Il s'agit du *Vanda Lowi*, précieuse orchidée des tropiques, qui ne fleurit que pour la 2e ou tout au plus la 3e fois en Belgique.

Cette noble plante porte deux tiges florales longues de 1m20, et garnies chacune de 22 belles fleurs. Par suite de la rareté de cette plante dans les collections, peu d'amateurs ont jusqu'ici eu l'avantage d'admirer la floraison de cette orchidée hors ligne.

—

Nous apprenons la triste nouvelle de la mort d'un des artistes belges les plus distingués, M. Joseph Grégoir.

Le brillant talent de compositeur et de pianiste de notre concitoyen est trop connu et apprécié dans le monde des arts pour que nous ayons besoin encore d'en faire éloge.

Joseph Grégoir était chevalier de plusieurs Ordres, entres autres de celui de la Couronne de Chêne.

Joseph Grégoir est mort à l'âge peu avancé de 59 ans après une courte maladie.

—

La cour d'assises du Brabant s'est occupée, dans ses audiences des 28 et 30 octobre, de la prévention d'incendies volontaires, mise en charge des nommés Pierre De Braekeleer et Pierre Guildemont.

Il résulte des questions posées au jury que le premier inculpé, De Braekeleer, Pierre-Amand, est accusé d'avoir, à Pamel, volontairement mis le feu : 1° dans la nuit du 3 au 4 octobre 1875. à une maison appartenant à ses parents, les epoux De Braekeleer, habitée par ceux-ci, soit en exécutant le crime, soit en coopérant directement à son exécution ; 2° dans la nuit du 21 au 22 mars 1875, à une maison appartenant à Jacob Guildemont, frère du second accusé, et servant d'habitation au propriétaire susdit ; 3° enfin, dans la nuit du 27 au 28 mars 1876, à une maison appartenant aux époux Van Miegem et habitée par ceux-ci, contenant une ou plusieurs personnes au moment de l'incendie.

Que, quant à Pierre Guildemont, il est accusé d'un seul chef, celui d'avoir directement provoqué le premier inculpé à commettre le crime, en ce qui concerne l'incendie volontaire de la maison des époux De Braekeleer, et ce par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir.

Le nombre des questions posées au jury était de 10.

Le jury est entré en délibération à deux heures et un quart. Il est revenu au bout d'une demi-heure avec un verdict négatif en faveur du second accusé, et M. le président de la cour a prononcé l'ordonnance d'acquittement de Pierre Guildemont. qui a été immédiatement mis en liberté.

Quant au premier accusé, Pierre-Amand De Braeckeleer, déclaré coupable des crimes d'incendie repris dans l'acte d'accusation, la cour l'a condamné à 20 années de travaux forcés, aux frais du procès. ainsi qu'à l'interdiction perpétuelle des droits mentionnés en l'art. 31 du Code pénal belge.